

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
 à la réalisation d'une étude d'impact**

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
 de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
 compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

**Cadre réservé à l'administration**

Date de réception

04 Mars 2016

Dossier complet le

04 Mars 2016

N° d'enregistrement

8.974.12.P.00139

**Intitulé du projet**

Aménagement d'une voirie d'exploitation à caractères agricoles et rurales sur la commune de SAINT-PAUL  
 " CHEMIN TROIS ROCHES "

**2.1 Personne physique**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Commune de SAINT-PAUL

Nom, prénom et qualité de la personne  
 habilitée à représenter la personne morale

Monsieur le Maire, Joseph SINIMALE

RCS / SIRET 219 740 156 00019

Forme juridique Collectivité territoriale

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**6.0 Rubrique (6.0) (6.001) du tableau des seuils et critères annexes à l'article R. 122-3 du code de l'environnement**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°d)	- Aménagement d'une voirie bétonnée d'une longueur de 2.5 kms

**6.1 Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet**

Le projet concerne la modernisation d'un chemin de terre existant via la construction d'une chaussée bétonnée sur une largeur de 4.00 m en section courante ainsi que l'aménagement des accotements sur une largeur de 2.50 m de part et d'autre de la future voie de circulation. Il porte également sur la construction de petits ouvrages pour l'assainissement des eaux pluviales tels que Passages à grille, fossés maçonnés latéraux, caniveau de surface, ouvrage hydraulique en béton armé type "cadre", etc..., l'aménagement d'aires de croisement en béton, la construction de murs de soutènement en moellons, et la reconstruction de clôtures existantes situées dans l'emprise du projet.

## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs poursuivis par la collectivité dans ce programme d'aménagement sont les suivants:

- Améliorer les conditions de circulation et gérer en toute sécurité le trafic des véhicules liés au fonctionnement des exploitations agricoles mais également de l'ensemble des usagers et riverains quelle que soit les conditions météorologiques;
- Résoudre les dysfonctionnements hydrauliques qui contribuent à la dégradation de la plate forme actuelle;
- Améliorer les conditions de travail des agriculteurs du secteur, qui permettront d'accroître les rendements agricoles;
- Améliorer le désenclavement agricole du secteur;
- Permettre l'aboutissement et le développement d'activités agricoles du secteur par la création d'une route de qualité, pérenne et sécurisé.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet concerne la modernisation d'un chemin de terre existant via la construction d'une chaussée bétonnée sur une largeur de 4.00 m en section courante ainsi que l'aménagement des accotements sur une largeur de 2.50 m de part et d'autre de la future voie de circulation. Il porte également sur la construction de petits ouvrages pour l'assainissement des eaux pluviales tels que Passages à grille, fossés maçonnés latéraux, caniveau de surface, un ouvrage hydraulique en béton armé type "cadre" en traversée de la ravine boucan, etc..., l'aménagement d'aires de croisement en béton, la construction de murs de soutènement en moellons, et la reconstruction de clôtures existantes situées dans l'emprise du projet

Les travaux sont prévus pour une durée de 9 mois. Ils seront réalisés en 7 phases ordonnées comme suit:

- Phase n°1: Nettoyage et dégagement des emprises du projet
- Phase n°2: Terrassements généraux pour la mise à niveau des plates-formes du projet;
- Phase n°3: Construction des ouvrages d'assainissement des eaux pluviales;
- Phase n°4: Construction des murs de soutènement;
- Phase n°5: Mise en œuvre du corps de chaussée (couche de fondation et couche de base);
- Phase n°6: Exécution de la couche de roulement en béton;
- Phase n°7: Aménagement des accotements

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trafic attendu après réalisation des travaux restera < à 15 poids lourds/jours. Ce trafic concernera essentiellement les véhicules liés au fonctionnement des exploitations agricoles et activités économiques du secteur (camionnettes, camions de livraison, fourgonnettes, etc...).

La voirie ainsi que ses dépendances seront entretenues et gérées par les services de la commune de SAINT-PAUL

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet devrait être soumis à la procédure de "déclaration" au titre de la loi sur l'eau n°92-3 du 3 janvier 1992, abrogée et codifiée à l'article L214-1 et suivants du code de l'environnement.

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'examen au cas par cas.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Linéaire du projet d'aménagement	- 2 500 ml
- Largeur de la chaussée	- 4.00 m en section courante
- Dévers de la chaussée	- 2%
- Pente minimale du profil en long	- 1.00 %
- Pente maximale du profil en long	- 12.70 %
- Surface imperméabilisée	- 10 150 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Département de la REUNION  
Commune de SAINT-PAUL  
Lieu-dit : "Grand fond"

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. \_\_\_\_° \_\_\_\_' \_\_\_\_" Lat. \_\_\_\_° \_\_\_\_' \_\_\_\_"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. 55° 14' 40" Lat. 21° 02' 35"

Point d'arrivée : Long. 55° 14' 10" Lat. 21° 01' 48"

Communes traversées :

SAINT-PAUL

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet d'aménagement s'inscrit dans le cadre du programme FEADER pour la modernisation de voiries d'exploitations agricoles et rurales.

Deux chemins d'exploitations sont concernés sur le secteur de Grand Fond:

- Le chemin TROIS ROCHES d'un linéaire de 2.5 kms objet de la présente demande

- Le chemin de la VANILLE d'un linéaire de 2.9 kms qui fera l'objet d'une demande d'examen au cas par cas ultérieure

NB: ces deux chemins s'interceptent. Les travaux du chemin de la vanille ne peuvent être programmés à ce jour en raison de difficultés foncières identifiées.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le chemin TROIS ROCHES dessert essentiellement des vergers (manguiers en majorité), des zones de cultures diverses (maraichages), des zones en friche, quelques habitations et entrepôts de matériels divers.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation : - Plan Local d'Urbanisme approuvé le 27/09/2012  
 Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet - Les règlements applicables à la zone du projet sont ceux des zones A (pour un linéaire de 2062 m), Ncor (pour un linéaire de 40 m), Nerl (pour un linéaire de 373 m) et N (pour un linéaire de 25 m)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Une partie du chemin est concernée par la ZNIEFF de type II (cap la Houssaye) - Le projet n'est pas concerné par un arrêté de BIOTOPE
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?

Oui  Non

dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

Oui  Non

dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?

Oui  Non

si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

- PPRi approuvé le 14/12/11 ( le projet traverse une zone d'aléas fort en franchissement de la ravine boucan canot)  
- Mouvement de terrain (faibles à modérés, avec cependant une portion de 25 ml en franchissement de la ravine boucan canot située en zone d'érosion et de glissement de terrain classées moyens à élevées)

dans un site ou sur des sols pollués ?

Oui  Non

dans une zone de répartition des eaux ?

Oui  Non

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?

Oui  Non

dans un site inscrit ou classé ?

Oui  Non

**Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :**

**Oui Non**

**Lequel et à quelle distance ?**

d'un site Natura 2000 ?

Oui  Non

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

Oui  Non



Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

X

L'aménagement concerne la reprise du tracé du chemin existant  
 La largeur de la plate forme, actuellement comprise entre 3.00 m et 5.00 m en moyenne, sera portée à 9.00 m d'emprise totale  
 La consommation des terrains agricoles avoisinants sera comprise entre 2.00 m et 3.00 m, de part et d'autre du chemin existant.

Est-il concerné par des risques technologiques ?

X

**Risques et nuisances**

Est-il concerné par des risques naturels ?

X

- PPRi approuvé le 14/12/11 ( le projet traverse une zone d'aléas fort en franchissement de la ravine boucan canot)  
 - Mouvement de terrain (faibles à modérés, avec cependant une portion de 25 ml en franchissement de la ravine boucan canot située en zone d'érosion et de glissement de terrain classées moyens à élevées)

Engendre-t-il des risques sanitaires ?

X

Est-il concerné par des risques sanitaires ?

X

**Commodités de voisinage**

Est-il source de bruit ?

X

Est-il concerné par des nuisances sonores ?

X

Engendre-t-il des odeurs ?

X

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

X

Engendre-t-il des vibrations ?

X

Est-il concerné par des vibrations ?

X

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?  X

Est-il concerné par des émissions lumineuses ?  X

Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?  X

**Pollutions**

Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?  X  
Si oui, dans quel milieu ?

Le projet prévoit le rejet des eaux pluviales dans les ravines et talwegs existants.

Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?  X

Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?  X

**Patrimoine /  
Cadre de  
vie /  
Population**

Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?  X

Le projet envisagé améliorera les conditions de circulations des véhicules liés aux exploitations agricoles permettant ainsi d'accroître le rendement des activités agricoles du secteur de GRAND FOND.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui      Non     Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui      Non     Si oui, décrivez lesquels :

#### 7. Avis favorable (bénéfice)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Etant donné que :

- La longueur totale du projet est inférieure au seuil des 3 kms au delà duquel une étude d'impact est obligatoire;
  - Les travaux objets de la présente demande sont compatibles avec le PLU dans la mesure où ils visent à améliorer le désenclavement agricole et économique du secteur;
  - L'étude technique réalisée par le bureau d'études, l'étude hydraulique et le dossier loi sur l'eau;
  - Le fait que le projet concerne la reprise et l'élargissement d'un chemin de terre déjà existant;
  - Le projet présente peu ou pas d'intérêt faunistique, floristique ou paysager majeur;
  - L'incidence du projet sur les débits de crue aux exutoires est négligeable et que l'assainissement pluvial est conçu avec de multiples rejets, via des talwegs existants en vu d'une transparence hydraulique maximale, de façon à reproduire le parcours du ruissellement actuel sans dérivation d'un bassin versant vers un autre;
  - Le projet permet d'améliorer et de gérer en toute sécurité la circulation des véhicules liés au fonctionnement des exploitations quelle que soit la saison;
  - Le projet permet d'améliorer les conditions de travail des agriculteurs, qui permettront d'accroître les rendements et de remettre en culture certaines parcelles en friches.
- Il ne nous semble pas nécessaire de réaliser une étude d'impact pour cet aménagement.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> : <span style="float: right;">X</span>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) : <span style="float: right;">X</span>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain : <span style="float: right;">X</span>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <span style="float: right;">X</span>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau :

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	

**9. Engagements déclaratifs**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à **Saint Paul**

le. **04/03/2016**

Signature

Olivier LAMY  
Responsable service VAUD  
Direction des infrastructures

